



La Lettre de la Sélune

Guide d'entretien de votre assainissement autonome

Garant du bon fonctionnement de votre assainissement autonome, vous devez lui accorder un entretien annuel afin de le protéger de tout dysfonctionnement.

LES BONNES PRATIQUES

Produits inflammables



Eaux pluviales

Ne pas rejeter



Sacs



Médicaments



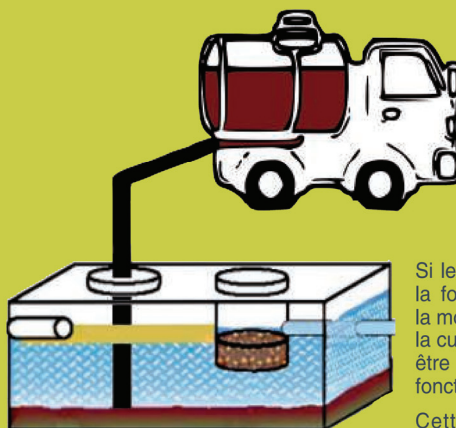
Déchets



Huile

Votre fosse toutes eaux n'est pas une poubelle ! Tout comme un estomac, son bon fonctionnement est dégradé par toutes les substances qu'elle ne digère pas !

VIDANGE DE LA FOSSE

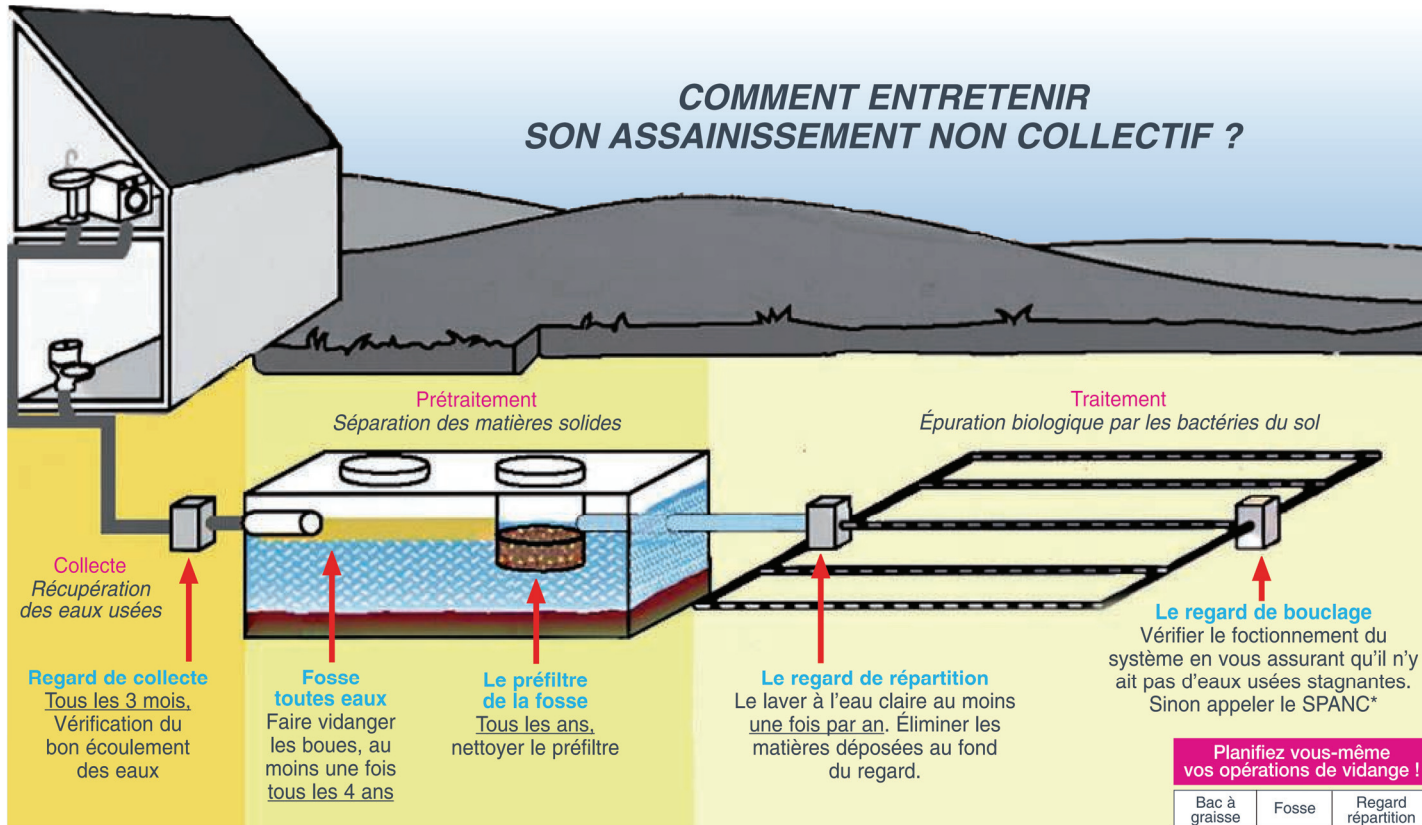


Si le volume de boue de la fosse est supérieur à la moitié de la hauteur de la cuve, alors celle-ci doit être vidangée pour être fonctionnelle.

Cette vidange est généralement réalisée au moins une fois tous les 4 ans, par une entreprise agréée.

La fosse toutes eaux n'est qu'un prétraitement, une filière complémentaire de traitement doit être mise en place. Le plus souvent, selon la nature du sol, c'est un épandage.

COMMENT ENTREtenir SON ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?



Planifiez vous-même vos opérations de vidange !

Bac à graisse	Fosse	Regard répartition
/ /	/ /	/ /
/ /	/ /	/ /
/ /	/ /	/ /
/ /	/ /	/ /
/ /	/ /	/ /

Venez découvrir notre nouveau site internet : bassin-selune.fr

Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune, 21, rue de la Libération - 50240 Saint-James
Tél. 02 33 89 62 14 - e-mail : contact@bassin-selune.fr



*Service Public d'Assainissement Non Collectif.